

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2017-011

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 mars 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 mars 2017.

- VU** le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;
VU le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur

Point de l'ordre du jour : 1ère Partie – P5 – Primes de charges administratives 2017

Il est proposé aux conseillers d'approuver les missions ouvrant droit à une prime de charges administratives de certains enseignants-chercheurs et les montants correspondants, selon un tableau récapitulatif des missions et les montants des primes proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 29
Abstentions : 5
Votes exprimés :
Contre : 0
Pour : 24

Fait à Paris, le **28 AVR. 2017**

Le Président



Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le **28 AVR. 2017**
Transmis au Recteur le :

28 AVR. 2017